

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 583

présenté par
Mme Gaillard et Mme Le Dissez

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 56, substituer aux mots :

« respecter la parité »

les mots :

« être composés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.